

**REGLES PARTICULIERES  
REGLEMENT SPORTIF DU KYMCO QUAD TROPHY (KQT) 2008**

**ANNEXE 1  
Règles spécifiques aux épreuves de type ENDURANCE TT QUAD**

**Compte tenu de la particularité de la discipline Endurance TT Quad, cette annexe détaille les procédures spécifiques à respecter pour cette discipline.**

**ARTICLE 1 – LIGNE DE DEPART**

La mise en place des quads sur la ligne de départ se fera impérativement moteur arrêté. Sur l'ordre du Directeur de course, les pilotes amèneront directement leur machine à l'emplacement qui leur est réservé.

Une fois la mise en place des quads sur la ligne de départ, une période de chauffe de cinq minutes sera accordée aux concurrents.

Le départ sera donné impérativement dans les cinq minutes suivant cette période sur le signal du Directeur de course.

Tout travail et tout ravitaillement sur le quad sont interdits dès le début de la mise en place sur la ligne de départ.

**ARTICLE 2 - DEPART**

Le départ sera donné en 2 vagues de 25 pilotes toutes les 30 secondes. L'intervalle de temps entre les lignes sera retranché aux concurrents afin de ne pas les pénaliser.

Le signal de départ sera donné par le Directeur de course au moyen d'un drapeau tricolore. Les pilotes seront sur leur quad, moteur coupé et inverseur au point mort. Au signal, ils démarreront leur quad et partiront, puis 30 secondes après même dispositif pour la 2<sup>ème</sup> vague.

Si un pilote ne démarrait pas dans les 15 secondes suivant le signal, il serait poussé par les commissaires afin de ne pas gêner les vagues suivantes.

Dans le cadre du KQT, les départs « type Le Mans » sont possibles.

**ARTICLE 3 – STAND**

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureurs. Chaque concurrent aura droit à un emplacement d'environ 20m<sup>2</sup>. Il devra y transporter ses jerricans et autre caisse à outils.

Les concurrents doivent rouler à vitesse réduite dans le couloir de décélération. La circulation dans la zone de ravitaillement devra se faire en sens unique.

Par mesure de sécurité, chaque équipage devra posséder un extincteur en état de fonctionnement aux normes en vigueur (voir règlement du KQT – article 9). L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires.

Il est interdit de fumer sur le stand sous peine de disqualification.

Les pilotes sont obligés de rentrer dans les stands pour effectuer un changement de lunettes, de gants, etc. Ils ne peuvent pas se les faire passer sur la piste sous peine d'une sanction (1 tour de pénalité).

#### **ARTICLE 4 - ASSISTANCE**

La machine pourra être réparée par un mécanicien et le pilote.

##### **Dans les stands :**

- Les personnes admises sur les stands seront limitées au pilote, au mécanicien, au panneateur à l'exclusion de toute autre personne, sous peine de sanction.

##### **Sur la piste :**

- En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougie, chaîne.
- Les pilotes devront faire eux-mêmes la réparation sous réserve que la machine soit rangée de façon à ne pas gêner les autres concurrents.
- Le ravitaillement sur la piste est interdit, ainsi que l'aide extérieure.

#### **ARTICLE 5 - RAVITAILLEMENT**

Les concurrents devront utiliser obligatoirement un carburant du commerce traditionnel sans plomb et non additivé. Les vérifications pouvant être effectuées avant ou après la course.

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement au stand moteur arrêté.

Toute installation fixe du type derrick ou similaire est interdite.

#### **ARTICLE 6 – REPARATIONS**

Le cadre du quad, le bloc moteur et le silencieux seront marqués avec numéro inscrit à l'intérieur.

Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées.

Les réparations devront être effectuées au stand. En dehors du stand, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique, seuls les outils et pièces leur étant fournis.

En cas de panne sur le circuit, le pilote pourra regagner la ligne de départ. Il pourra repartir après avis du directeur de course. Une pénalité de 2 tours sera appliquée.

Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc., pourront être effectués par le pilote seul, sur le bord de la piste, à condition que le quad soit bien rangé et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents.

Les soudures ne devront pas être effectuées dans les stands, mais dans un endroit mis spécialement à disposition des coureurs par l'organisateur.

## **ARTICLE 7 - SANCTIONS**

- Machine non conforme au contrôle technique :	départ refusé
- Casque ou équipement non conforme :	départ refusé
- Bruit au-delà de 96 décibels :	départ refusé
- Fumer sur le stand :	disqualification
- Au départ machine non mise en route par le pilote, ou non mise en place du coupe-circuit :	3 tours de pénalité
- Démarrage à la poussette avant signal du Directeur de Course :	1 tour de pénalité
- Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur) :	disqualification
- Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands :	disqualification
- Ravitailler moteur en marche :	disqualification
- Changement de lunettes, gants en dehors des stands :	1 tour de pénalité
- Réparation contraire au règlement :	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 tour de pénalité 2 <sup>ème</sup> infraction : disqualification
- Ravitaillement en dehors des stands :	1 <sup>ère</sup> infraction : 1 tour 2 <sup>ème</sup> infraction : disqualification
- Non utilisation du tapis environnemental :	avertissement
- Vitesse excessive dans les stands :	avertissement
- Plus de 3 personnes sur le stand (dépannage) :	avertissement
- A la 2 <sup>ème</sup> infraction constatée dans les stands (*) :	1 tour de pénalité
- A la 3 <sup>ème</sup> infraction constatée dans les stands (*) :	disqualification
- Usage d'une machine non vérifiée au technique :	disqualification
- Machine bruyante pendant la course :	arrêt au stand pour réparation
- Contrôle en fin d'épreuve possible, tolérance 2 décibels :	pénalité de 1 tour si dépassement

*(\*) Quelques soient les sanctions prises pour l'infraction ou les 2 infractions précédentes, sauf évidemment si le pilote est déjà exclu au titre des précédentes infractions.*